AUTORISATION DU PRESIDENT DE CLUB

Tournoi de rugby à 7

Ce document doit être complété, signé par le président du club dans lequel le joueur est licencié et présenté le jour du tournoi, dès lors qu'un joueur souhaite participer à un tournoi de rugby à 7 (autorisé par la FFR) avec un club différent de celui dans lequel il est licencié.

Selon l'Article 220 des Règlements généraux de la FFR : *« Un joueur d'une association ne peut pas être joueur d'une autre association, sauf s'il participe à un tournoi de Rugby à 7, de Rugby à 5 ou de Beach Rugby dûment autorisé par la F.F.R., au sein d'une équipe composée de joueurs issus de différentes associations affiliées à cette dernière et sous réserve d'un accord formel de celles-ci ».*

---

① Club d'origine :

Je soussigné(e), Mme / Mr

Président(e) du club

Numéro d'affiliation

Ligue

Autorise le joueur identifié ci-dessous, de **18 ans et plus**, détenteur d'une carte de qualification « **rugby compétition** » dans le club précédemment cité**,**

② Joueur concerné :

Nom - Prénom

Date de naissance

N° de licence

③ Club et tournoi(s) concernés :

A participer, exceptionnellement avec le **Club** ,

Numéro d'affiliation :

Au(x) tournoi(s) suivant(s) : (préciser le nom, le lieu et la date du ou des tournois concernés)

Fait à Le

Signature du président et cachet du club